

doit encore faire ses preuves pour les espèces tropicales du Pacifique. Bien que des recherches soient menées à bien, il n'est pas encore prouvé que le transfert d'holothuries juvéniles d'élevage dans le milieu naturel puisse être lucratif.

Les promesses faites par certains négociants quant aux juteux bénéfices à tirer de l'élevage d'holothuries doivent donc être prises avec circonspection, voire défiance.

Dans certains pays, ces promesses ont permis à des entreprises privées d'obtenir, au détriment des communautés, des licences de collecte et d'exportation pour l'exploitation des stocks sauvages existants, engendrant ainsi une surpêche.

Enseignements de l'expérience des Tonga

La bonne nouvelle, c'est que la pêche commerciale la plus ancienne de la région peut connaître un regain d'activité spectaculaire pour peu que l'on tire les enseignements de l'expérience des Tonga.

Les Tonga ont fermé leur pêche d'holothuries en 1997. Onze ans plus tard, cette fermeture commence à porter ses fruits – 690 tonnes de bêche-de-mer ont été exportées en 2009 et en 2010, soit quelque 12 millions de pa'anga (7 millions USD) de revenus annuels pour l'économie locale. Il s'agit d'un record pour un produit d'exportation autre que le poisson aux Tonga.

Les résultats obtenus aux Tonga montrent que laisser une pêche au repos durant une période prolongée est un investissement et non une perte. Et mettre en œuvre des mesures efficaces de gestion lors de la saison ouverte peut être source de revenus et d'emplois substantiels.

Ces résultats doivent également rassurer les habitants d'Ontong Java, aux Îles Salomon. En respectant l'interdiction actuelle de collecte d'holothuries, ils aident en effet leur pêche à se reconstituer et, avec une bonne gestion, en récolteront les fruits dans les années à venir.

Source: Island Business Magazine, août 2012.

Les États-Unis et les îles du Pacifique signent un traité sur le thon assorti d'une enveloppe de 630 millions de dollars américains

Les États-Unis ont annoncé la conclusion d'un accord sur une série de mesures financières avec les États insulaires du Pacifique parties au Traité sur les thonidés. Selon une déclaration de l'Ambassade américaine à Suva communiquée aujourd'hui, ces mesures « vont au-delà des bases posées par les dirigeants des îles du Pacifique ».

Lors des négociations, les États océaniques ont tenu à aborder les droits de pêche octroyés aux senneurs américains dans les eaux des États océaniques parties au Traité, ainsi que les mesures financières au sens large. Selon l'Ambassade américaine, lors des négociations les plus récentes du 22 juin en Nouvelle-Zélande, les États-Unis et les États océaniques parties au Traité sont parvenus à un accord sur cette question essentielle. Les États-Unis ont consenti à fournir 63 millions de dollars par an aux États parties sur une période de dix ans, soit 630 millions au total.

De plus, les États-Unis s'acquitteront d'une participation journalière par navire, qui est plus de 50 % plus élevée que les 5000 USD par jour fixés pour la région par les parties à l'Accord de Nauru. Les États-Unis reverseront également 17 % de la valeur des poissons pêchés par leurs navires autorisés à pêcher selon les dispositions actuelles du Traité, soit un chiffre supérieur aux 10 % en moyenne revendiqués par les dirigeants de la région.

Une indemnité équitable sera également versée en contrepartie des droits de pêche octroyés pour les eaux des États non parties à l'Accord de Nauru. « Cet accord sur l'enveloppe financière globale constitue un progrès notable dans les négociations et pose des bases solides sur lesquelles les États-Unis et leurs partenaires des îles du Pacifique peuvent

s'appuyer pour garantir un avenir prospère et durable aux peuples de la région du Pacifique. »

« Les États-Unis se réjouissent de collaborer avec les États océaniques parties au Traité afin de répondre aux questions techniques en suspens et de parvenir rapidement à un accord sur la prolongation de l'instrument », peut-on lire dans la déclaration de l'Ambassade. Depuis 1988, les senneurs thoniers américains opèrent dans le Pacifique occidental et central en vertu d'un traité les unissant à 16 États indépendants membres du Forum des Îles du Pacifique. Avantageux pour toutes les parties, ce traité fournit aux thoniers des États-Unis un accès unique aux pêcheries océaniques et permet aux îles du Pacifique parties de bénéficier de centaines de millions de dollars de recettes, de financements du gouvernement américain en faveur de leur développement économique et d'une assistance dans la gestion durable des pêcheries et la lutte contre la pêche illicite.

Les États-Unis collaborent étroitement avec les îles du Pacifique parties à cet important traité pour en négocier l'extension au-delà de la période actuelle, qui arrivera à son terme en juin 2013.

Source: Site web Atuna

(<http://pna.atuna.com/ViewArticle.aspx?ID=11402>).